APES

bulletin d'information officiel de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

Avril 1982, Vol. 15, no 2 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

ÉDITORIAL

LE DÉFI DE LA TRANSITION

Le 6 mars dernier, les collègues du Conseil d'Administration me demandaient à nouveau de présider les destinées de l'A.P.E.S. pour une troisième fois. J'essayerai d'être à la hauteur de la situation et de répondre à l'attente des consoeurs et confrères, conscient que le succès d'une association passe par la solidarité de tous les membres et de l'équipe qui entoure le président.

J'écrivais en 1979, que la réélection d'un ancien président démontrait de toute évidence les difficultés de disponibilité de quelques-uns de nos membres pour occuper certains postes au niveau de l'exécutif. Cette réalité est encore plus d'actualité en 1982, c'est pourquoi il devient impérieux de trouver une solution à cet état de chose et ceci par le biais de la libération syndicale. Au début de ce court mandat, je voudrais vous signaler nos principaux objectifs pour les prochains mois.

Notre priorité sera de mener à bien le dossier des négociations en insistant sur les points suivants:

- Conclure une entente pour tous les pharmaciens de tous les établissements.
- Libération des pharmaciens pour des activités professionnelles et syndicales.
- Assurer la stabilité financière de l'association par la cotisation obligatoire.

En deuxième lieu, il faudra mener à terme le dossier-réglementation suite à l'adoption de la Loi 27 en décembre dernier, où l'A.P.E.S. a fait inscrire dans la Loi l'adhésion des pharmaciens au Conseil des Médecins et Dentistes.

Cet important pas en avant ne sera complet que lorsque la réglementation statuera que le service de pharmacie sera un département clinique sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels.

Si tout se concrétise comme nous le croyons, il faudra que chaque pharmacien, dans son milieu, joue la partie du début à la fin c'est-à-dire en saisissant les nombreux avantages et en acceptant les quelques inconvénients.

Dans cette optique, nous rencontrerons les organismes qui pourront nous aider à atteindre notre but.

D'ailleurs, ce nouveau statut pourrait faire l'objet de discussions fort intéressantes lors de nos prochaines journées pharmaceutiques en mars 1983.

Je crois fermement que cette nouvelle structure aura des répercussions positives à long terme aussi bien pour le Ministère des Affaires Sociales et les Établissements que pour les pharmaciens.

Dans un autre domaine, il faudra poursuivre nos demandes à l'Ordre des Pharmaciens pour rendre l'inspection professionnelle à la fois active et efficace au niveau des établissements de santé. Aussi, nous essayerons d'éclaircir l'imbroglio en regard de l'assurance responsabilité.

La hausse de cotisation adoptée lors de la dernière réunion générale m'apparaît comme nécessaire et non exagérée considérant que la dernière hausse remonte à deux (2) ans et que votre association subit l'inflation comme chacun de vous. À l'avenir il faudra penser sûrement à une hausse annuelle qui pourrait suivre la courbe du coût de la vie, au même titre que nos salaires. Évidemment, il ne faut jamais oublier qu'il faut semer avant de récolter.

Nous tenterons de continuer à vous donner le plus d'information possible tout en gardant à l'esprit les coûts engendrés par les hausses des envois postaux. Dans cette ligne de pensée, j'aurai l'occasion de vous rencontrer dans chacune de vos régions, probablement à l'automne. Ce changement de date permettra sûrement de vous donner une information plus substantielle sur les dossiers importants de l'A.P.E.S.

Je profite de l'occasion pour remercier le président sortant, Donald Laberge pour le travail effectué au cours des deux (2) dernières années.

Merci à ceux qui nous quittent et bienvenue à ceux qui arrivent, Claire Pagé, Marc Desmarais et Pierre Ducharme, notre nouveau secrétaire.

En terminant, je tiens à vous rappeler que l'A.P.E.S. sera ce que vous voudrez qu'elle soit et c'est en pratiquant la pharmacie avec le plus d'efficacité possible que vous pourrez soutenir le mieux votre association car dans les Établissements de Santé, c'est votre responsabilité.

Roger Leblanc,
Président.

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES TENUE À STE-ADÈLE LE 6 MARS 1982

1 VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux 44 membres présents formant quorum et la réunion débute à 9 h 05.

2 PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Présents:
Donald Laberge, président
Robert Létourneau, 1er vice-président
Hélène Lambert, 2e vice-président
Gaétan Dubois, secrétaire
François Schubert, trésorier
Jean Guimond, administrateur
Alick Torchinsky, administrateur
Roger Leblanc, administrateur
Diane Sigouin, administrateur
Denis Tremblay, administrateur

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

M. André Alary, appuyé par M. Jean-Marc Roy, PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 1981.

ADOPTÉ.

M. Georges Lévesque, appuyé par M. Denis Tremblay, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mars 1981.

ADOPTÉ.

4 RAPPORT DU TRÉSORIER

4.1 États financiers

Le trésorier dépose et commente les états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 1981, tels que préparés par la firme Samson, Bélair et associés (états financiers annexés au bilan annuel, Dossier no 8).

Suite aux précisions suscitées par les questions des membres, l'adoption des états financiers pour l'année 1981 est PROPOSÉE par Mme Claire Pagé, appuyée par M. Yves Gariepy.

4.2 Prévisions budgétaires

Le trésorier soumet aux membres les prévisions budgétaires pour 1982 et fournit des précisions concernant les déboursés prévus. Compte tenu de l'augmentation annuelle du coût des biens et services, les membres sont sensibilisés à l'éventualité de l'indexation annuelle de la cotisation au lieu d'une augmentation aux deux ans. Les prévisions budgétaires ont été préparées en fonction d'une augmentation de la cotisation tel que contenue dans la proposition d'amendement à l'article 7 des statuts de l'A.P.E.S., et dont les membres ont été saisis avant l'assemblée générale. Suite à la période de questions concernant les prévisions budgétaires, il est PROPOSÉ par M. Roger Leblanc, appuyé par M. Paul Harbour, que l'article 7 des statuts de l'A.P.E.S. soit modifié comme suit:

Art. 7:

«le montant de la cotisation annuelle est de 275,00 $. Il est prélevé selon les modalités que détermine le Conseil d'administration».

Le vote est demandé:
Pour: 44
Contre: 0
Abstention:0.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

5 RAPPORT DES COMITÉS PAR LEUR PRÉSIDENT OU SON SUBSTITUT

Le rapport des comités apparaissant au rapport annuel (Dossier no 8), le président demande aux responsables des comités d'ajouter des commentaires s'il y a lieu.

5.1 Comité des communications
(cf. rapport annuel)

Nicole Desaulniers, rédactrice du Bulletin d'information, souligne la nécessité de maintenir le volume d'information transmise aux membres par l'intermédiaire de notre Bulletin bimestriel et du feuillet Dossier.

5.2 Comité sur les effectifs pharmaceutiques dans les établissements de santé
(cf. rapport annuel)

5.3 Comité d'éducation permanente (cf. rapport annuel)

Les membres sont invités à transmettre leurs suggestions concernant les sujets des prochaines journées d'éducation permanente et à s'offrir spontanément comme conférenciers lors de ces journées.

5.4 Comité de législation
(cf. rapport annuel)

5.5 Comité de négociation
(cf. rapport annuel)

Les rencontres de négociations pour le renouvellement de l'entente collective ont débuté en février dernier. Entretemps, le comité travaille sur un projet de règlement d'application de la Loi sur les services de santé et services sociaux.

Les membres seront consultés sous peu sur la préparation d'un régime plus complet d'assurance collective soumis par la Croix-Bleue.

5.6 Comité des relations professionnelles (cf. rapport annuel)

On demande aux membres de tenter de régler localement toute mésentente relative à l'application d'un contrat-type avant d'en saisir le C.R.P. Advenant un non-règlement, le plaignant devra transmettre son problème par écrit au C.R.P. ainsi qu'un dossier complet incluant l'échange de correspondance avec son employeur. À une question d'un membre, il est mentionné que le C.R.P. transmettra aux membres les sentences des causes présentement en arbitrage.

5.7 Comité sur les centres d'accueil et les C.L.S.C. (cf. rapport annuel)

5.8 Comité sur l'informatique
(cf. rapport annuel)

Le document-synthèse sur l'application de l'informatique dans les services de pharmacie est maintenant prêt et sera bientôt disponible aux membres.

On déplore le peu de réponses reçues lors du sondage réalisé auprès des membres pour réaliser ce document.

5.9 Comité conjoint Ordre-A.P.E.S. sur les effectifs (cf. rapport annuel)

6 RAPPORT DU PRÉSIDENT

6.1 Dossier des M.T.S.

Le président rappelle que des pressions exercées par l'A.P.E.S. conjointement avec l'Ordre des pharmaciens ont amené le M.A.S. à modifier ses politiques concernant la distribution de médicaments pour les M.T.S. Les seuls points de distribution sont désormais les C.H. et les C.L.S.C., les cabinets privés de médecins n'étant plus autorisés.

L'A.P.E.S. s'est dit d'accord avec la distribution via les C.L.S.C. en autant qu'on y rattache des services pharmaceutiques.

6.2 Tournée provinciale

En mai 1981, le président effectuait une tournée des sept régions administratives. Cette tournée aura permis notamment d'expliquer les objectifs du sondage effectué auprès des chefs de service relativement à la négociation. Ce sondage a d'ailleurs révélé que près de 90% des pharmaciens-chefs étaient convaincus que l'A.P.E.S. représentait le groupement le plus apte à négocier leurs conditions de travail.

6.3 Colloque des chefs de service

Le colloque de juin 1981 a permis de vérifier la volonté des membres relativement à l'orientation développée par l'A.P.E.S. dans le sondage qui a précédé, soit:

— la notion de département clinique sous la direction du D.S.P.
— la nomination élective du chef de service par période de quatre ans.

La consultation qui suivit le colloque a permis de déterminer, avec une participation de 80% de tous les chefs de service, que 78% des pharmaciens-chefs accordaient à l'A.P.E.S. un mandat de négociation conforme à l'orientation développée.

6.4 Rencontre avec l'Ordre des pharmaciens

Cette rencontre annuelle a donné lieu à des échanges intéressants sur les points suivants:

— application de l'art. 31 de la Loi de pharmacie dans les établissements de santé: l'Ordre se dit prêt à prendre des dossiers-types en main
— effectifs dans les établissements: le Bureau de l'Ordre étudiera le rapport du comité conjoint Ordre-A.P.E.S.
— inspection professionnelle: on constate une certaine ouverture d'esprit à nos propositions
— assurance-responsabilité: une certaine confusion s'est installée dans ce dossier; l'A.P.E.S. entreprendra des démarches auprès de l'A.H.Q. et de l'Office des professions pour régler ce problème.

6.5 Rencontre avec le Conseil consultatif de pharmacologie

Deux sujets importants ont été traités: l'application de la 20e édition du formulaire provincial et une nouvelle directive concernant les cliniques externes. Les membres pourront retrouver plus de détails en se rapportant aux feuillets «Dossier» qui ont traité du principe des médicaments d'exception et de la nouvelle politique de remboursement des cliniques externes.

6.6 Normes du service de pharmacie en C.H.

L'A.P.E.S. a transmis ses commentaires au projet de normes du M.A.S. et a demandé une rencontre à ce sujet. Rien n'est ressorti de cette consultation depuis l'adoption du projet de loi 27.

6.7 Normes d'agrément des hôpitaux
L'A.P.E.S. a transmis quelques commentaires à ce sujet au Conseil canadien d'agrément des hôpitaux afin de faire ressortir les particularités de la pratique de la pharmacie au Québec.

6.8 Projet de loi 27
Le projet de Loi est sanctionné depuis décembre. La participation de l'A.P.E.S. en commission parlementaire aura permis enfin l'inclusion des pharmaciens au sein du C.M.D. Les amendements au règlement de la Loi sur les services de santé et services sociaux sont à venir; l'A.P.E.S. prépare actuellement un projet en concordance avec ce qu'elle a obtenu dans la Loi. Le président sensibilise les membres au rôle actif du pharmacien au sein du C.M.D. et élabore davantage sur le projet d'amendement à la réglementation.

Une période de questions suit l'exposé du rapport du président et donne lieu à la proposition suivante:

Il est PROPOSÉ par M. Yves Courchesne, appuyé par M. Yves Gariepy, que l'A.P.E.S. s'occupe en priorité du dossier de l'assurance-responsabilité et qu'elle donne un avis à ses membres dans les meilleurs délais afin de régler définitivement cette question.

Pour: 42
Contre: 1
Abstention: 1

PROPOSITION ADOPTÉE.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président mentionne aux membres qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la présidence et remercie les administrateurs qui l'ont assisté. Il profite aussi de l'occasion pour souligner le départ de trois administrateurs sortant de charge soit Diane Sigouin, administrateur région VII; Hélène Lambert, administrateur région III et 2e vice-président; Gaétan Dubois, administrateur région VI et secrétaire. Un souvenir est remis à ces trois administrateurs ainsi qu'au président sortant.

7 CORRESPONDANCE

Rien de pertinent.

8 AFFAIRES NOUVELLES ET PROPOSITIONS DES MEMBRES

8.1
Hélène Lambert mentionne la publication du livret «Médicaments ou potions magiques» et invite les membres à se le procurer à l'Éditeur du Québec.

8.2
Georges Elliott souligne que les conseils d'administration des établissements de santé ont demandé à la firme Samson, Bélair et Associés de faire des études sur l'approvisionnement centralisé. Il suggère aux pharmaciens d'être vigilants sur la question d'approvisionnement en médicaments.

8.3
Robert Létourneau dépose une proposition relativement à l'addition de la pseudo-éphédrine à la liste des médicaments pour les établissements. Après discussion, cette proposition est présentée comme suit:

— Attendu que la pseudo-éphédrine a été retirée de la liste de médicaments pour les établissements par décision ministérielle,
— attendu qu'on ne nous a jamais fait savoir qu'il y a absence d'efficacité intrinsèque,
— attendu que le ministre des Affaires sociales a lui-même affirmé en commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 27 que, en ce qui a trait à la pseudo-éphédrine, «il ne s'agit pas de priver, il s'agit de faire en sorte que cela ne soit plus assuré»,
— attendu que, contrairement au réseau privé, un service non assuré dans les établissements équivaut à une privation,
— attendu qu'il n'a jamais été rapporté que l'utilisation occasionnelle de la pseudo-éphédrine dans les établissements s'est éloignée de la rationalité,
— attendu que la conservation de la pseudo-éphédrine aux formulaires locaux des établissements pour des motifs de nécessité médicale particulière ne peut qu'affecter la crédibilité de l'ensemble de la liste des médicaments pour les établissements, sans aucune économie,
— attendu que l'argument majeur des pharmaciens en centres d'accueil dans la lutte contre les médicaments brevetés a toujours été que la liste de médicaments du Québec contenait les substances essentielles dans chaque classe pour traiter l'ensemble des maladies,
— l'assemblée générale des membres de l'Association des pharmaciens des établissements de santé recommande au Conseil consultatif de pharmacologie de conseiller au ministre des Affaires sociales d'inscrire la pseudo-éphédrine dans la prochaine liste des médicaments pour les établissements.

Proposé par: Robert Létourneau
Appuyé par: Yves Gariepy

Pour: 41
Contre: 3
Abstention: 0

PROPOSITION ADOPTÉE.

8.4 Libération syndicale
Il est proposé par M. Yves Gariepy, appuyé par M. Yves Courchesne, que la négociation d'une libération syndicale soit partie intégrante du prochain projet d'entente A.P.E.S.-M.A.S.

Après discussion sur le sujet, le vote est demandé:

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

9 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

M. Yves Courchesne, appuyé par M. François Allard, PROPOSE que la firme Mallette, Benoît et associés agisse à titre de vérificateur des états financiers de l'Association pour 1982.

Après discussion, le vote est demandé:

Pour: 2
Contre: 30
Abstentions: 12

PROPOSITION REJETÉE.

La discussion se poursuit et une nouvelle proposition est présentée. Il est PROPOSÉ par M. François Schubert, appuyé par M. Pierre Ducharme, que la firme Samson, Bélair et associés agisse à titre de vérificateur pour l'exercice financier s'étendant jusqu'au 31 décembre 1982.

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 1

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

10 NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

M. Yves Courchesne, appuyé par M. Gaétan Dubois, PROPOSE que M. Georges Elliott occupe la charge de président d'élection pour l'exercice 1982-1983.

ADOPTÉ.

M. Yves Courchesne, appuyé par M. Yves Gariepy, PROPOSE que M. Élie Assal soit nommé secrétaire d'élection pour l'exercice 1982-1983.

ADOPTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les administrateurs pour le travail accompli au cours de l'année et remet la direction de l'assemblée au président d'élection afin qu'il procède à l'élection des administrateurs des régions II, III, IV, VI et VII.

11 ÉLECTIONS

Le président d'élection, M. Georges Elliott, proclame élus par acclamation:

M. Denis Tremblay, région II
M. Rober Leblanc, région IV
Madame Claire Pagé, région VII

Trois (3) candidats ayant posé leur candidature aux deux (2) postes de la région VI, le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Nombre de bulletins émis: 189
Nombre de bulletins retournés: 117
Nombre de bulletins rejetés: 4
Nombre de bulletins valides: 113
Ducharme, Pierre: 84 voix
Provost, Michel: 34 voix
Torchinsky, Alick: 67 voix

Le président d'élection déclare messieurs Pierre Ducharme et Alick Torchinsky élus.

Aucun membre n'ayant posé sa candidature dans la région III, le Conseil d'administration devra procéder dans les trente jours à la nomination d'un administrateur pour cette région.

Après réunion avec les membres du conseil d'administration, le président d'élection informe l'assemblée de la composition du Bureau exécutif de l'A.P.E.S. pour l'exercice 1982-83.

Président: M. Roger Leblanc
1er vice-président: M. Robert Létourneau
2e vice-président: M. Donald Laberge
Secrétaire: M. Pierre Ducharme
Trésorier: M. François Schubert

12 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Le nouveau président, M. Roger Leblanc, souligne qu'il compte sur la collaboration des membres du Conseil pour diriger l'Association au cours de la prochaine année. Les priorités iront à la négociation d'une nouvelle entente et à la finalisation du dossier «Réglementation» en concordance avec l'adoption du projet de loi 27. La tournée provinciale se tiendra plutôt à l'automne pour permettre une information plus complète sur les dossiers en cours.

La réunion se termine à 12 h 15.

Gaétan Dubois,
Secrétaire

SAVIEZ-VOUS QUE...

Il existe depuis décembre 1980 une Section Professionnelle de l'Association du Diabète du Québec (SPADQ).

Cette sous-section de l'Association du Diabète du Québec (ADQ), comme son nom l'indique, s'adresse principalement aux professionnels de la santé qui participent au traitement des diabétiques.

Son objectif est d'améliorer le bien-être des diabétiques en informant les professionnels de la santé, en leur donnant un moyen d'expression et en promouvant la recherche.

Pour ce faire, la SPADQ s'est donnée une structure qui est caractérisée par un conseil des directeurs composé d'un président, deux vice-présidents, **un représentant de chaque groupe de professionnels,** neuf délégués régionaux et cinq membres ex-officio dont le président et le directeur de l'ADQ et un représentant de Plein Soleil, Diabetaide et Infodiabète.

Quatre sous-comités ont aussi été formés dans le but de coordonner les différentes activités de la SPADQ.

Le sous-comité de coordination de l'information aux professionnels de la santé est responsable de l'organisation des différentes activités qui vont permettre de maintenir les professionnels à la fine pointe du progrès dans le traitement du diabète.

Le sous-comité de coordination de l'information aux diabétiques est responsable non seulement d'organiser des moyens d'information mais également de s'assurer de la qualité de l'information qui est transmise aux diabétiques.

Le sous-comité de la recherche a pour objectif de stimuler la recherche dans le domaine du diabète et d'encourager la formation de jeunes chercheurs.

Le sous-comité médical aviseur se doit de prendre position au nom de l'Association sur tout sujet nouveau ou controverse qui touche de près ou de loin le traitement du diabète.

Un pharmacien de la région de Montréal, M. Yves Bigaouette, nous représente au sein du conseil des directeurs. Une représentation est aussi assurée au niveau du sous-comité médical aviseur.

Le pharmacien est habituellement le dernier professionnel rencontré par le diabétique qui a besoin de médicaments.

Le pharmacien se doit d'être au courant des nouvelles approches thérapeutiques du diabète afin d'être en mesure de compléter ou de renforcer l'éducation reçue par le diabétique. Ce dernier ne devrait pas avoir la chance de douter de la compétence professionnelle de son pharmacien.

Le coût de l'adhésion à la SPADQ n'est que de 25,00 $ par année. Le pharmacien membre de la Section Professionnelle sera informé des dates et lieux où se tiendront les «symposiums» ou mises à jour sur le diabète; il recevra aussi l'Infodiabète, bulletin de la SPADQ, qui publiera les différentes prises de position de cette dernière.

Je me permets donc de suggérer qu'au moins un pharmacien par officine ou par centre hospitalier soit membre de la SPADQ et fasse partager ainsi les connaissances acquises à ses confrères. Comme le diabète affecte une grande partie de la population, vous aurez sûrement la chance de mettre en pratique ces connaissances.

Une fois de plus, jouons notre rôle et remplissons la formule d'adhésion.

Pour plus de renseignements veuillez contacter:

Marie Larouche
Pharmacienne
Équipe du diabète de l'Hôtel-Dieu de Lévis et Membre du comité médical aviseur de la SPADQ
(418) 833-7121, poste 306

VOLUME À VENDRE

GUIDELINES FOR ADMINISTRATION OF PARENTERAL CHEMOTHERAPEUTIC AGENTS, FIRST EDITION 1981

PRIX: 5,00 $

Le service de pharmacie du Centre Hospitalier Royal Victoria offre à tous les intéressés l'opportunité de se procurer un guide d'administration des médicaments antinéoplasiques. Cette brochure anglaise traite du protocole à suivre lors de l'infusion d'agents irritants et des mesures à prendre en cas d'extravasation. Pour vingt-cinq (25) médicaments utilisés en oncologie on y retrouve une série d'informations concernant:

- la conservation
- les diluants à utiliser pour la reconstitution
- la stabilité
- les incompatibilités médicamenteuses
- les techniques et voies d'administration
- le dosage usuel
- les précautions spéciales.

Pour se procurer cette brochure, s'adresser à:

Service de pharmacie
Centre hospitalier Royal Victoria
687, ave des Pins ouest
Montréal, Qué.
H3A 1A1

JOURNÉES DE FORMATION ANNUELLE DU SANATORIUM BÉGIN 6 ET 7 MAI 1982

LE VIEILLISSEMENT

INFORMATION:
Odette Perron
Sanatorium Bégin
Lac Etchemin G0R 1S0
418-625-3101
Inscription 30,00 $

OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE PHARMACIEN:
5 vacations/semaine.

ENDROIT: C.H.U.L.

EXIGENCES:
Permis d'exercice de l'O.P.Q.
Certificat en pharmacie d'hôpital.

RÉMUNÉRATION:
Selon l'entente M.A.S.-A.P.E.S.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 mai à:
Direction des ressources humaines
Centre Hospitalier de l'Université Laval
2705, boulevard Laurier
Ste-Foy (Qué) G1V 4G2
avec mention:

POSTE DE PHARMACIEN

BULLETIN D'INFORMATION

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

Rédaction
Rédacteur en chef
Nicole Desaulniers
Rédacteurs associés
Lise Allaire
Domenico DiGiacobbe
Collaborateurs
Donald Laberge
Gaétan Dubois
Pierre Ducharme
Secrétariat
Manon Leduc
Production
Jean-Marie Boisclair
Composition et impression
Caractéra Inc.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S. 50, boul. Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Qué. H2P 2T2.
Toute correspondance doit parvenir à cette adresse à l'attention du comité des communications.